

LA CONSERVATION, LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES

La planification et la gestion intégrées des paysages terrestres et marins contribuent à protéger, à conserver et à restaurer les écosystèmes. On observe actuellement une nouvelle tendance qui consiste à planifier l'utilisation des terres de façon à mieux intégrer toutes leurs utilisations possibles en fonction des écosystèmes. Par exemple, la *Growth Strategy Act* de la Colombie-Britannique fait appel aux administrations locales pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de développement régional dans le but de favoriser des établissements humains qui soient sains sur le plan social, économique et environnemental, et d'utiliser de façon efficace les installations et les services publics.

Facteur clé de l'aménagement au Canada, l'évaluation environnementale a progressé, passant de l'étude des répercussions sur les espèces individuelles et des enjeux environnementaux pour englober également les effets cumulatifs des activités humaines sur les écosystèmes. À cet égard, il s'agit d'évaluer et de revoir les projets pour tenir compte des objectifs à long terme en matière d'utilisation des terres dans la perspective d'une planification régionale élargie. Citons, à titre d'exemple, l'Entente Canada-Alberta pour la coopération environnementale (1999) qui prévoit l'examen intégré des projets d'aménagement des terres de la province lorsqu'une évaluation est requise en vertu des lois fédérales et albertaines.

Les ministères et organismes fédéraux doivent tenir compte des considérations environnementales possibles des politiques, plans et programmes proposés en procédant à des évaluations environnementales stratégiques. Ces évaluations leur permettent de porter attention aux considérations environnementales dès la toute première étape de la planification, tout comme aux considérations sociales et économiques. Par exemple, la Commission de la capitale nationale à Ottawa, en Ontario, effectue des évaluations environnementales stratégiques à l'étape de l'aménagement du territoire avant que ne débutent les évaluations environnementales des projets. Ces évaluations stratégiques établissent des objectifs environnementaux qui aident à évaluer d'autres concepts, politiques et stratégies de mise en œuvre en matière d'utilisation des terres. Elles permettent aussi de comprendre les effets cumulatifs possibles de projets particuliers en examinant leurs effets sur l'environnement par rapport aux autres initiatives comprises dans un plan.

Dans tous les secteurs de compétence, il va falloir accroître les efforts afin de comprendre plus pleinement l'impact des modes d'utilisation des terres sur les écosystèmes et de mieux planifier l'aménagement pour reconnaître davantage les capacités et les limites des écosystèmes.

Stratégie des aires protégées du Yukon

En 1998, le gouvernement du Yukon a rendu publique sa stratégie relative aux aires protégées intitulée Wild Spaces — Protected Places: Protected Areas Strategy. Élaborée au terme de vastes consultations publiques, cette stratégie a été endossée par les gouvernements du Yukon, du Canada et des Premières nations. Son objectif premier est de protéger des zones représentatives de chacune des 23 écorégions du Yukon.

Réserves de la biosphère

Désignée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, par le truchement de son Programme sur l'homme et la biosphère, une réserve de la biosphère est une aire géographique déterminée où des collectivités se concertent pour assurer la conservation des écosystèmes et l'utilisation viable des ressources naturelles, et pour promouvoir la recherche, la formation et la surveillance associées aux écosystèmes. Les huit réserves canadiennes de la biosphère comportent des aires protégées. Le lac Redberry, en Saskatchewan, et la baie Clayoquot, en Colombie-Britannique, sont les deux plus récentes réserves du Canada. La réserve du lac Redberry, qui comprend le lac et tous ses bassins hydrographiques, abrite neuf espèces d'oiseaux rares, menacées ou en danger de disparition ainsi que plus de 180 autres espèces. Quant à celle de la baie Clayoquot, elle recèle une grande variété d'écosystèmes. Les parties principales de la réserve comprennent le secteur de Long Beach de la réserve de parc national Pacific Rim et plus de 95 000 hectares de parc provincial.